



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2024-17
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2023-18 portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne**

Le Préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires des communes de Saint Etienne de Cuines et Bonvillaret ;

Considérant les vacances et changements intervenus dans la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales des communes sus-visées ;

Considérant qu'il convient de compléter ou modifier lesdites commissions pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de Saint Etienne de Cuines et Bonvillaret, les personnes dont les noms et prénoms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2

Le reste du tableau est sans changement.

Article 3

La Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne et les maires des communes de Saint Etienne de Cuines et Bonvillaret sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le **07 MAI 2024**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Laurence TUR